



Communiqué de presse

Strasbourg,
le 17 juillet 2019

Le département du Bas-Rhin en vigilance sécheresse

Le comité sécheresse s'est réuni pour la seconde fois le 17 juillet 2019 afin d'analyser l'évolution de la situation de la ressource en eau dans le département du Bas-Rhin.

Les fortes températures relevées depuis le 30 juin 2019 cumulées à de faibles précipitations ont engendré un stress hydrique important : l'indicateur de l'humidité des sols à ce jour se situe dans les 10 % des sécheresses les plus sévères.

Pour les semaines prochaines, les modèles de prévision prévoient des températures plus chaudes que les normales saisonnières avec un temps généralement sec, émaillé d'averses ou d'orages isolés.

Le niveau de la nappe phréatique d'Alsace est en baisse et est toujours inférieur à celui observé en 2018 à la même période.

Tous les cours d'eau affichent des niveaux d'eau à la baisse par rapport à la dernière réunion du comité :

- Le seuil d'alerte est atteint pour tous les cours d'eau du Bas-Rhin : le Lauter, le Sauer, la Moder, la Zorn, la Bruche, l'Ehn, l'Andlau, le Giessen, la Liepvrette, la Sarre et l'Ill.
- Plusieurs cours d'eau, notamment les cours d'eau phréatiques du Ried-Centre Alsace dont le niveau est très lié à celui de la nappe d'Alsace, sont asséchés (10 stations /30).

Sur la base de ce constat et suite à une concertation du comité sécheresse, des mesures de restriction de l'usage de l'eau ont été décidées.

✓ Le préfet du Bas-Rhin **renforce ses recommandations à l'ensemble des usagers du département** (collectivités, particuliers, industriels, agriculteurs, etc.) **pour une utilisation économe de l'eau et interdit :**

- le remplissage des piscines privées,
- le lavage des véhicules (sauf dans les stations professionnelles),
- le lavage des voiries et des trottoirs,

Service de la
communication
interministérielle

Mail : pref-communication@bas-rhin.gouv.fr
Tél. : 03 88 21 68 77

Twitter : @Prefet67 Facebook : Préfet de la région Grand Est

- l'arrosage des pelouses et jardins (sauf arrosage manuel ou goutte à goutte),
 - l'alimentation des fontaines publiques en circuit ouvert.
- ✓ Les collectivités et les industriels doivent **surveiller la qualité de leurs rejets**, car en période d'étiage, les cours d'eau sont plus sensibles aux rejets d'effluents, en raison d'une moindre capacité de dilution.
- ✓ **Concernant les prélèvements en rivière**, sur proposition de la profession agricole, une réduction, par tronçon, du nombre de pompes fonctionnant en même temps et des débits instantanés de ces pompes sera mise en place.
- ✓ **Concernant les prélèvements dans la nappe phréatique**, des restrictions limitées aux prélèvements situés dans une bande de 200 mètres le long des cours d'eau prioritaires du schéma d'aménagement et de gestion des eaux du bassin Ill-Nappe-Rhin sont prescrites.
- ✓ **Un avis à la batellerie** sera transmis afin de regrouper les bateaux de tourisme qui empruntent les écluses et de limiter le volume d'eau ainsi consommé.

Il n'est pas signalé pour l'instant de **problème d'alimentation en eau potable** sur le département.

Le prochain comité sécheresse se tiendra le 7 août 2019 à la préfecture du Bas-Rhin pour examiner l'évolution de la situation. Si les indicateurs hydrologiques devaient atteindre les seuils d'alerte renforcés avant cette date, le comité a décidé que le préfet prendrait automatiquement les dispositions de renforcement des restrictions qui s'imposent.

Contact presse

Anne-Laure Mosbrucker

Tél. : 07 72 34 91 14

Mail : anne-laure.mosbrucker@bas-rhin.gouv.fr

Service de la
communication
interministérielle

Mail : pref-communication@bas-rhin.gouv.fr

Tél. : 03 88 21 68 77

Twitter : @Prefet67 Facebook : Préfet de la région Grand Est